

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON

Mardi 02 mars 2010

Ouverture de la séance : 20h40

Présents : G.Poirette, P.Serpinsky, D.Lascombes, C.Manabera, S.Miélan, C.Tasso, C.Rivière
H.Ulian, P.Bense, M.F.Vialard.

Excusée : M.Cl.Rostoll.

Secrétaire de séance : M.F.Vialard.

Ordre du jour :

• **Préparation des élections régionales des 14 et 21 Mars 2010**

Un tableau des permanences a été constitué pour les 2 jours .

• **ATESAT 2010 - 2012**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre du 18 décembre 2009 émanant de la DDEA du Gers concernant la reconduction pour la période 2010-2012 de l'ATESAT (Assistance fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, des ouvrages d'art et de la voirie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité décide :

- de conventionner avec la DDT pour l'ATESAT 2010-2012
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention
 - demande à Mme le Maire de prévoir au budget 2010 et les suivants cette dépense pour un montant de 31.73.

• **DIAGNOSTIC HANDICAP :**

Vu la Loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et plus particulièrement son article 45.

Vu le décret n°2006.1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, selon lequel le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus ainsi que la périodicité et les modalités de leur propre révision.

Vu le décret n°2006.1568 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu la convention passée entre la commune de LAGARDE FIMARCON et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Gers en date du 24 AOUT 2009 convention définissant le contenu et les modalités de l'appui technique apporté par la DDEA .

Vu le périmètre d'études ci-annexé établi en concertation avec le comité de suivi le 9 FEVRIER 2010.

Le conseil municipal représenté par Mme le Maire décide de lancer les études pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité voirie et aménagement des espaces publics.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à consulter les cabinets d'étude et à signer tous documents utiles à l'élaboration du plan.

La présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président de la Commission consultative départementale d'accessibilité (secrétariat DDEA) et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées (secrétariat DDASS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve les termes proposés de la délibération.

- **REVISION LOYER MR POURQUET :**

Cette révision doit être désormais faite le 1^{er} janvier .L'actuel loyer s'élève à 260,82 euros.
La prochaine révision se fera donc le 1^{er} janvier 2011.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'estimation de la fourniture de l'éclairage public suite au fax du 19 Février 2010 émanant du Syndicat d'électrification du GERS concernant l'extension Eclairage public 2 LANTERNES 4 FACES sur console + 1 Coffret Forain Aérien + 1 BORNE + 2 MATS 3.50 M avec LANTERNE 4 FACES + 8 ENCASTRES SOL + 1 Eclairage Abribus + 3 ENCASTRES SOL ENTREE et PORCHE pour un montant HT de 43 714.40 EUROS.

Ce montant de fournitures est de 43 714.40 Euros HT sur lequel il faut déduire une subvention du SDEG de 30 % soit 13 114.32 Euros soit un montant restant à la charge de la commune de 30 600.08 Euros HT .

De plus le SDEG demandera au Conseil Général la DGAD sous réserve d'éligibilité.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne à Mme le Maire son accord pour la signature de tous les actes relatifs à cette opération : signature de conventions , d'avenants ou tous autres actes intervenants lors des travaux d'éclairage public
- Accepte le bon pour accord du devis concernant l'extension Eclairage public 2 LANTERNES 4 FACES sur console + 1 Coffret Forain Aérien + 1 BORNE + 2 MATS 3.50 M avec LANTERNE 4 FACES + 8 ENCASTRES SOL + 1 Eclairage Abribus + 3 ENCASTRES SOL ENTREE et PORCHE pour un montant HT de 43 714.40 EUROS.
- Demande à Mme le Maire de prévoir au budget 2010 la dépense de 43 714.40 Euros.
Demande à Mme le Maire de demander des devis pour contracter un emprunt auprès de diverses organismes bancaires dès que le montant pour la totalité des travaux de dissimulation (devis non reçu à ce jour) et extension éclairage public sera connu.

ARMOIRE FRIGORIFIQUE :

Mme le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 29 DECEMBRE 2009 il lui avait été donné un accord de principe pour la demande de devis et l'achat d'une armoire frigorifique pour la cuisine de la salle des fêtes.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les ETS MENASTORI ont proposé en date du 16 janvier 2010 une offre promotionnelle très avantageuse pour une armoire frigorifique 2

portes au prix de 3 014.88 Euros TTC soit 2 520,80 Euros HT, offre promotionnelle valable uniquement jusqu'à fin janvier.

Le Conseil Municipal ayant autorisé Mme le Maire à consulter les entreprises et à signer tous documents utiles à cet achat le devis signé a été renvoyé le 29 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité demande à Mme le Maire de prévoir au budget 2010 la dépense de 3 014.88 Euros TTC en investissement et donne son accord pour le paiement de la facture au ETS MENASTORI.

TONDEUSE :

Renseignements auprès de divers commerçants.

La reprise de l'ancienne tondeuse est évaluée à 1 400 ou 1 500 Euros (prix, neuve, en 1998 : 5 500 Euros).

2 modèles ont été retenus : le choix est remis à plus tard.

NOUVEL ORGANIGRAMME :

La DDEA a changée de nom au 01 Janvier 2010 il s'agit dorénavant de la DDT

RESTAURATION DES REGISTRES D ETAT CIVIL :

La société AUVERGNE RELIURE qui assure la restauration des registres de l'état civil de la commune nous a fait parvenir des devis pour le budget 2010 :

Restauration des tables 1793- 1872 pour un montant de 359 ,76 Euros

Restauration du registre des naissances 1833- 1872 pour un montant de 503,76 Euros.

Le conseil Municipal donne son accord pour la restauration de ces registres courant 2010 et demande l'inscription au budget 2010 de cette dépense en section d'investissement.

SEL

Achat de sel pour permettre la circulation en temps de neige :
Quelques sacs seront stockés à la mairie.

Clôture de la séance : 22h05